CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

HUITIEME REUNION ANNUELLE
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Vendredi 14 janvier 1972

IA HAYE

PRESIDENCE DE M. Walter BEHRENDT

Président

La séance est ouverte à 9 h. 30.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du jeudi 13 janvier 1972 est adopté.

Déclaration de N. BOWANI, au nom de la Communauté Est-Africaine

Sur proposition du Président, la Conférence décide d'entendre une déclaration de M. Bamani, représentant de Tanzanie, qui participe comme observateur aux travaux de la Conférence.

Après avoir remercié la Conférence de donner la parole à un simple observateur, M. Mark BOMANI lui transmet le salut de la délégation de Tanzanie et de deux autres pays de l'Est-Africain.

Du fonctionnement de la Conférence, qu'il est heureux d'avoir pu observer, il a retiré des enseignements utiles pour les prochains contacts parlementaires de ces trois pays avec la Communauté. Il souhaite que ceux-ci soient empreints de la même atmosphère cordiale.

L'orateur termine en réitérant ses remerciements à la Conférence parlementaire, à ses organisateurs ainsi qu'aux autorités néerlandaises.

(Applaudissements)

Mémorandum de la Commission des Communautés européennes sur la politique de coopération au développement

Conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement, la Conférence décide d'examiner la proposition de résolution présentée par la Commission paritaire sur la base d'un simple rapport oral.

M. ARMENGAUD, rapporteur, précise qu'il s'agit d'une question de pure forme. La Commission paritaire a voulu appeler l'attention de tous les nembres de la Conférence sur l'importance du mémorandum de la Commission des Communautés européennes relatif à la politique communautaire de coopération au développement. Ce document contient des propositions très précises. Sur l'initiative de M. Dewulf, la Commission paritaire a élaboré à ce sujet une proposition de résolution dont l'orateur donne lecture.

La Conférence adopte la proposition de résolution.

Nomination des membres de la Commission paritaire

Le <u>PRESIDENT</u> communique qu'il a reçu, conformément à l'article 20 du règlement, les candidatures proposées par les représentants des états associés et les représentants du Parlement européen. Sa Conférence prend acte du fait que les représentants des états associés ont procédé à la désignation de membres suppléants.

Ces nominations sont ratifiées.

La liste des membres de la Commission paritaire, titulaires et suppléants, sera annexée au procès-verbal de la présente séance.

<u>Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission</u>

paritaire

Le <u>Président</u> communique qu'il a reçu les candidatures suivantes :

Président : M. N'GOO MEBE

Vice-Président: M. ACHENBACH

Ces candidatures sont ratifiées par acclamations.

Déclaration du Président

M. le <u>PRESIDENT</u> remercie tous les participants, et en particulier M. le Président Yacé, pour leur contribution aux débats très élevés qui viennent de prendre fin et qui ont permis à l'association de faire un grand pas en avant dans la voie de l'amitié et de la collaboration.

Il exprime sa profonde reconnaissance à Sa Majesté la Reine Juliana, au gouvernement des Pays-Bas, aux deux Chambres des Etats Généraux ainsi qu'à l'ensemble de la population de La Haye pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité parfaite dont la Conférence a été l'objet au cours de cette session.

(Applaudissements)

Date et lieu de la prochaine réunion

Le <u>PRESIDENT</u> annonce que la date et le lieu de la prochaine réunion annuelle de la Conférence seront communiqués ultérieurement.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, rédigé au fur et à mesure des débats, est adopté.

Clôture de la huitième réunion annuelle

Le <u>PRESIDENT</u> déclare close la huitième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'association.

La séance est levée à 9 h 45.

---000---